



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

DECISION DU PRESIDENT N°03/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment ACTEMIUM est confiée à la société :

HEXA Ingénierie
670 rue Jean Perrin – BP101
59502 DOUCAI CEDEX

Pour un montant global de 39 500€ HT.

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.



Fait à DOUVRIN, le 24 février 2025

Le Président,

André KUCHCINSKI

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :